

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION CA16 090021 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT
SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)**

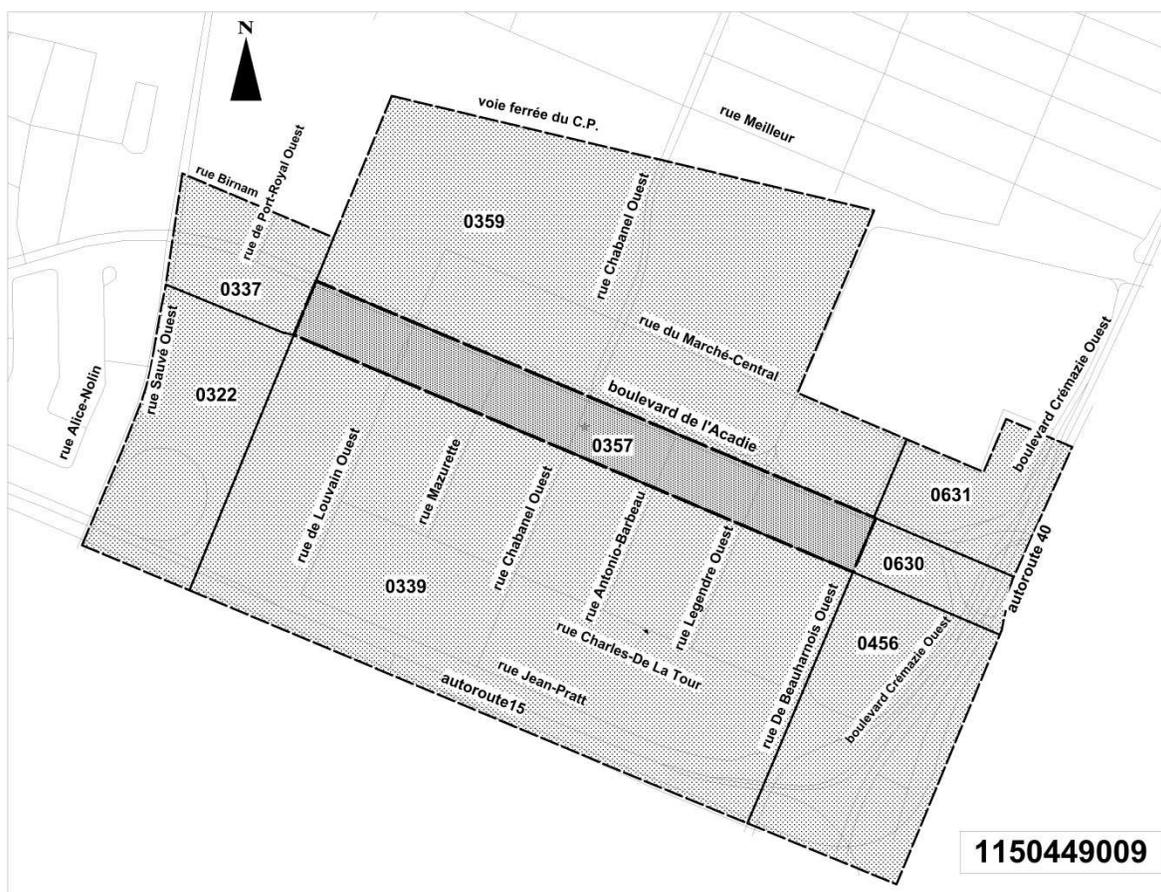
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA16 090021 visant à autoriser un usage complémentaire « débit de boissons alcooliques » à l'usage principal « centre d'activités physiques », dans un local du rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 9420 à 9440, boulevard de l'Acadie et 1301, rue Mazurette - Lot 1489046 du cadastre du Québec - Zone 0357 (dossier 1150449009);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 8 février 2016 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA16 090021, tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 8 mars 2016 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'immeuble identifié comme étant le lot 1489046 du cadastre du Québec, situé à l'angle nord-ouest du boulevard de l'Acadie (9420 à 9440) et de la rue Mazurette (1301), l'autorisation d'occuper le local identifié par le numéro 1301, rue Mazurette à des fins de débit de boissons alcooliques, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 231 et 232 (usages complémentaires) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

QUE le premier projet de résolution CA16 090021 vise la zone 0357, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de résolution CA16 090021 de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-quatrième jour de février deux mille seize.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement